

Annexe 3 :

MANDAT

Comité régional de pilotage de la statistique, 2013-2016

PRÉAMBULE

- Conscients des avancées enregistrées dans le renforcement des capacités statistiques du Pacifique dans le cadre du Plan régional océanien de mise en œuvre pour la statistique (PARSIP) et de la première phase de mise en œuvre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique,
- Reconnaissant que la mise en œuvre de la Stratégie décennale suppose un engagement de tous les instants des responsables des services nationaux de la statistique, ainsi qu'une coordination efficace et un suivi approprié des activités et des évolutions du secteur,
- Reconnaissant l'importance de la coopération régionale dans le Pacifique, en particulier pour une utilisation optimale des maigres ressources disponibles,
- Les directeurs des services statistique et planification, réunis à Nouméa du 22 au 23 juillet 2013, conviennent de réviser les attributions du Comité régional de pilotage de la statistique afin de renforcer sa fonction de coordination et de prolonger son mandat.

OBJECTIFS

Prodiguer des conseils d'orientation en vue du renforcement des systèmes statistiques nationaux, ainsi que de la production et de la diffusion de statistiques actualisées et de qualité, dans le cadre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique. Le Comité est notamment chargé de :

- i. orienter la conception et l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre et de suivi régulier de la Stratégie,
- ii. approuver des normes et des définitions communes visant une harmonisation accrue des processus et des produits statistiques conformément au Plan pour le Pacifique,
- iii. orienter les activités statistiques menées par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, le Centre pour la coopération technique et financière dans le Pacifique et d'autres fournisseurs de données statistiques à l'échelon régional,
- iv. examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, et envisager et proposer des actions visant à résoudre les problèmes pouvant survenir lors de la mise en œuvre, notamment par l'évaluation et la révision périodiques de la Stratégie sur la base du retour d'expérience, et
- v. au besoin, représenter les intérêts collectifs des chefs des services statistiques de la région.

BUTS ET ACTIVITÉS

- i. Veiller à ce que les variations observées dans la situation des pays et les évolutions statistiques soient bien comprises, dans le contexte d'une évaluation des besoins ou des carences.
- ii. Mener à bien des actions ciblées et fondées sur des données factuelles en vue de s'assurer que les objectifs et cibles fixés sont atteints, dans les domaines énoncés dans la Stratégie décennale.
- iii. Organiser, au besoin, des groupes de travail techniques chargés de travailler sur des thèmes particuliers et composés de spécialistes expérimentés issus des systèmes statistiques nationaux des pays membres. Il pourra aussi être fait appel à des fournisseurs de statistiques officielles, notamment à d'autres instituts statistiques nationaux ainsi qu'à des organisations techniques régionales et internationales. Le mandat de chaque groupe sera limité à la durée d'un projet donné.
- iv. Consulter la Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification lorsqu'il est jugé nécessaire qu'elle avalise une décision importante permettant de mener des actions particulières préconisées par le Comité régional de pilotage de la statistique ; en principe, ces consultations auraient lieu uniquement lorsque de nouveaux éléments sont ajoutés à la Stratégie décennale.
- v. Les membres de la Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification, y compris les principaux partenaires techniques et financiers, recevront un rapport écrit détaillé dans les quatre semaines suivant chaque réunion du Comité régional de pilotage de la statistique.

COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL DE PILOTAGE DE LA STATISTIQUE

Siègent au Comité régional de pilotage de la statistique :

- Deux statisticiens officiels/chefs de service national de la statistique, ou leurs représentants, de chacune des trois sous-régions océaniques (Mélanésie, Micronésie, Polynésie), l'un des membres étant spécifiquement chargé de représenter les besoins particuliers des services statistiques des petits États insulaires (cinq employés ou moins) ;
- Jusqu'à trois directeurs de services de planification du Pacifique, ou leurs représentants, (présents une fois sur deux), couvrant un large éventail de thématiques touchant à la planification ; et
- Un haut fonctionnaire du service national de la statistique de l'Australie, de la France, de la Nouvelle-Zélande ou des États-Unis d'Amérique.

Peut assister aux réunions en qualité d'observateur :

- Un représentant de chacun des grands partenaires du développement de la région : Banque asiatique de développement, Agence australienne pour le développement international, Programme d'aide néo-zélandais, Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, Centre pour la coopération technique et financière dans le Pacifique, Paris21, système des Nations Unies dans le Pacifique (représenté par le président du groupe de suivi-évaluation du Secrétariat du Plan-cadre des Nations

Unies pour l'aide au développement), Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Université du Pacifique Sud et Banque mondiale.

Les observateurs et les autres membres de droit cooptés par le Comité n'ont pas voix délibérative.

Le Comité élit son propre président, qui devrait être membre du bureau de la Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification (président, vice-président) afin d'assurer une relation étroite avec cet organe. Le président actuel de la Conférence assurera à titre provisoire la présidence du Comité régional de pilotage de la statistique.

Le président peut être épaulé par un « ami du président », statisticien expérimenté et éminemment respecté de la région.

COORDONNATEUR

La coordination de l'exécution effective de la Stratégie décennale sera confiée à un coordonnateur affecté à plein temps à cette tâche. Il rendra compte de ses activités au président du Comité. Employé de la CPS, il travaillera sous la supervision du Directeur de la Division statistique pour le développement. Il établira l'ordre du jour des conférences régionales des directeurs des services statistique et planification, en concertation avec les membres et le Directeur de la Division statistique pour le développement.

SECRETARIAT

Le secrétariat du Comité sera hébergé à la CPS.

RÉVISION

Le présent mandat peut être modifié à chaque conférence des directeurs des services statistique et planification. À chaque conférence, le Comité doit élire un nouveau président et renouveler au moins deux sièges réservés aux directeurs des services nationaux de la statistique.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Les réunions se tiendront deux fois par an, une fois au siège de la CPS et une fois dans un État ou Territoire membre. Afin d'assurer une gestion efficace des coûts et du calendrier, il est proposé que la réunion au siège de la CPS se tienne en marge d'autres réunions auxquelles participent habituellement la plupart des membres.

FINANCEMENT

Des demandes de financement seront adressées aux États et Territoires membres ainsi qu'aux organisations régionales et internationales afin de financer les travaux du Comité.

Lorsque des financements particuliers sont requis pour couvrir les activités de groupes de travail techniques, des fonds projet seront, dans la mesure du possible, affectés à partir du budget consacré au programme d'assistance technique de la Division statistique pour le développement de la CPS.

Nouméa, 26 juillet 2013